L’EXPÉRIMENTATION DE L’USAGE MÉDICAL DU CANNABIS VA COMMENCER EN FRANCE

Un décret paru au Journal Officiel le 9 octobre, autorise, à titre expérimental, l’utilisation du cannabis à des fins thérapeutiques. Cette expérimentation, qui doit débuter avant le 31 mars 2021, se fera sous le contrôle de l’Ansm (Agence nationale de sécurité du médicament). L’expérimentation est prévue pour durer 2 ans.

Qui est concerné ?

Ces traitements pourront être prescrits à des patients :

- Atteints de certaines formes d’épilepsie
- Souffrant de douleurs neuropathiques non soulagées par les autres traitements
- Souffrant d’effets secondaires des chimiothérapies
- En soins palliatifs
- Souffrant de douleurs musculaires dues notamment à la sclérose en plaques

Ils seront prescrits aux patients pour lesquels les thérapeutiques existantes ne sont pas suffisamment efficaces ou mal tolérées. L’expérimentation concernera 3000 patients. Seuls les services hospitaliers traitant les situations retenues pourront démarrer la prescription de cannabis thérapeutique.

Qu’est-ce qui sera prescrit ?

Pour cette expérimentation il n’y aura pas de prescription de cannabis à fumer. Le cannabis se présentera sous forme d’huile ou de gélules à ingérer ou faire fondre sous la langue ou de fleurs séchées à inhaler par vaporisation. Le cannabis prescrit contiendra notamment du THC – le principal principe actif du cannabis – et du cannabidiol (CBD).

Le cannabis reste un stupéfiant et la prescription se fera selon les conditions prévues pour les médicaments qui sont des stupéfiants. La durée maximale de prescription est de 28 jours, à renouveler auprès du médecin.

Où se renseigner ?

L’Ansm a mis à disposition des patients et des professionnels une page de Questions/réponses qui donne les informations nécessaires pour savoir comment être inclus dans cette expérimentation ou devenir prescripteur de cannabis médical.

Questions/réponses sur le cannabis à usage médical (Ansm)

Source :

Décret n°2020-1230 relatif à l’expérimentation de l’usage médical du cannabis

Articles en lien :

Expérimentation du cannabis médical en France : démarrage en septembre (actualité du 25/02/2020)

Fiche cannabis du Dico des drogues

La loi et les drogues : l’usage de stupéfiants